Image not found or type unknown

probleme d'ortographe du nom de famille

Par **moumou100**, le **26/01/2013** à **18:38**

Bonjour

Je souhaiterai savoir quelles sont les conséquences d'une rectification d'état civil sur mon nom de famille.

Mon nom se compose de deux parties avec un espace "AAA AAAAAA" alors qu'en réalité il doit s'écrire "AAAAAAAAAA" comme mes parents.

Cela ne m'a jamais posé de problème administratifs (pièce d'identité, passeport, mariage, enfants, titre de propriété, etc)

Aujourd'hui elle pose un problème de succession à l'étranger, (en l'occurrence en Algérie) ou l'administration demande la rectification des noms sur les pièces d'identité et livret de famille de mes frères et sœur et de moi même.

La démarche ne pose pas de problème (demande faite au procureur de la république).

Ce qui m'inquiète ce sont les changements que je devrais effectuer dans les différentes administrations et organismes français et en particulier les éventuels changement des actes notariées, des SCI, etc...

Quelqu'un peut il me renseigner sur l'obligation ou non du changement de nom de tous les actes et éventuellement sur les conséquence auxquelles je n'ai pas pensé ?

Merci par avance

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés